

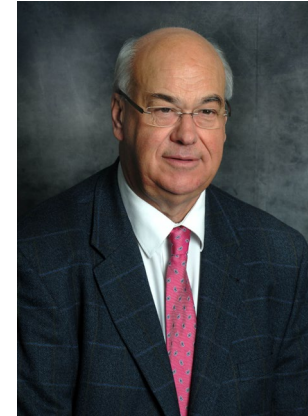
Soutenez la Fondation Belem



DEVENIR MECENE

« Le Belem est un musée, a-t-on dit.
Mieux, un musée vivant, puisqu'il navigue.
Mieux encore, un musée où l'on apprend la vie. »

Jean-François Deniau
Académie française



Dernier grand voilier de commerce français du XIXème siècle toujours en navigation, le Belem est une légende vivante et le témoin d'une époque révolue. L'apparition du Trois-mâts suscite toujours admiration et émotion partagées. Le Belem incarne la puissance onirique des vieux gréements. Il convoque l'imaginaire. Il réveille le désir d'aventure, l'intérêt pour l'histoire et la soif de connaissances. Son exceptionnelle résistance à la disparition étonne, le rend unique, guidé par sa bonne étoile. Son rôle d'ambassadeur du pavillon français en fait une personnalité illustre qui force le respect. Le Belem est le joyau du patrimoine maritime Français.

Son histoire remarquable ne saurait être la chasse gardée d'une fondation, d'une poignée de marins, d'un groupe de stagiaires ou d'un seul mécène. Elle appartient au plus grand nombre. Elle parle aux jeunes en quête de repères. Elle concerne tous ceux qui rêvent de l'aider à continuer d'exister et de naviguer. Le Belem a besoin des autres pour prolonger la légende et inscrire son existence dans le futur. Pourquoi pas grâce à vous ?

Nicolas Plantrou
Président de la Fondation Belem



Le Belem, une légende vivante qui appartient à tous

Prestigieux témoin du patrimoine maritime français, le Belem est l'un des plus anciens grands voiliers naviguant au monde.

Une Histoire plus que centenaire sous trois pavillons



France

Le 10 juin 1896, les Chantiers Dubigeon, à Chantenay-sur-Loire, lancent le Trois-mâts Belem pour le compte de l'armement Crouan. De 1896 à 1913, le navire, armé au commerce, effectue 33 campagnes transatlantiques, vers le Brésil d'abord, d'où il rapporte des fèves de cacao pour le chocolatier Menier, son premier commanditaire, puis vers la Guyane et les Antilles.



Grande-Bretagne

En 1914, le Belem est racheté par le duc de Westminster qui le transforme en yacht de plaisance et le dote de moteurs. Le navire est ensuite acquis en 1921 par l'Honorable Arthur Ernest Guinness qui le rebaptise Fantôme II et complète son aménagement. Son nouveau propriétaire effectue de nombreux voyages à son bord, notamment un tour du monde en 1923-1924. Le navire est considéré en Grande-Bretagne comme l'un des yachts les plus originaux de la très réputée flotte de plaisance britannique.



Italie

En 1951, après la seconde guerre mondiale, le navire est acquis par la Fondation Cini de Venise qui en fait un navire-école pour les orphelins de la marine italienne. Il navigue ainsi, un peu partout en Méditerranée, pendant plus de 15 ans. Le Giorgio Cini, après avoir été cédé aux chantiers de Venise, est mis en vente en 1976. Les Caisses d'Epargne rachètent le navire en 1979. Il retrouve ainsi son pavillon et son nom d'origine, Belem.

Aujourd'hui, une école de la mer ouverte à tous

La Fondation Belem est créée et reconnue d'utilité publique en 1980. Elle décide de faire du Trois-mâts un navire-école ouvert au grand public. Elle entreprend à Brest puis à Paris, de 1981 à 1984, d'importants travaux de restauration, respectueux de l'histoire du navire. Il est classé monument historique en 1984.

Le Belem reprend la mer en 1986 et accueille alors ses premiers stagiaires. Depuis lors, il sillonne chaque année les côtes de France et d'Europe et fait escale régulièrement dans de nombreux ports pour le plus grand plaisir des amateurs de grands voiliers.

Plusieurs voyages au long cours marquent l'histoire récente du Belem. 1986, le navire participe au centenaire de la statue de la Liberté à New York. 2002, il se rend à Belém do Pará au Brésil, puis à Saint-Pierre de la Martinique pour célébrer le centième anniversaire de l'éruption de la Montagne Pelée dont il est un miraculeux rescapé.

2008, le navire est au Canada pour fêter le 400ème anniversaire de la fondation de la ville de Québec. 2012, le Belem est l'invité de la Reine Elisabeth II à l'occasion de son Jubilé de diamant et des Jeux Olympiques de Londres.

En 116 ans, le Belem a navigué sous 3 pavillons pour le compte de 7 propriétaires. Il a exercé 3 métiers, en phase avec leur époque : navire de commerce avant la première guerre mondiale, yacht de plaisance entre les 2 guerres et enfin navire école. Son extraordinaire adaptation économique et sociologique, sa robustesse et sa bonne étoile ont permis au Belem de survivre à bien des périls et ont nourris pour la postérité la légende du Belem. Il est aujourd'hui le plus ancien navire au monde ouvert en navigation au public, ce qui en fait une exception sur la scène maritime mondiale et une fierté pour le patrimoine français.



Une nouvelle vie pour le Trois-mâts au coeur d'une Fondation pour le faire vivre

La Fondation Belem continue à faire naviguer et visiter le Belem au profit du plus grand nombre.

Les missions du Belem aujourd'hui

Une école de la mer : La Fondation Belem a, dès 1980, décidé que le Belem reprendrait la mer et qu'il serait navire école civil ouvert au grand public. En 25 ans, le navire a embarqué près de 30 000 stagiaires. Il est le plus ancien grand voilier au monde à accueillir du public en navigation hauturière ou au large.

Un monument historique : Il a été l'un des tout premiers navires à être classé monument historique en France (1984). La Fondation aujourd'hui multiplie les escales du Belem dans les ports pour y accueillir, à l'image du musée qu'il est, des visites du public (25.000 visiteurs par an).

Un ambassadeur de son pavillon : Le Belem, seul survivant des grands voiliers du 19ème siècle, représente la France et ses traditions maritimes lors des rassemblements de grands voiliers et à l'occasion d'événements à l'étranger (Odyssée 2002, Québec 2008, le Jubilé de la Reine d'Angleterre et les Jeux Olympiques de Londres en 2012). En 2014, le Belem retournera à Venise.

Les enjeux de la Fondation Belem

La Fondation Belem a pour mission de conserver le dernier grand voilier du 19ème siècle dans le patrimoine de la France. Elle s'est donné pour ambition de continuer à le faire naviguer pour qu'il demeure un lieu de conservation et de transmission du savoir-faire et des traditions de la grande marine à voile.

La Fondation Belem est désormais confrontée à des enjeux :

Technique et réglementaire pour conserver le navire en état de navigation, dans le respect de la réglementation de plus en plus

stricte et pour accueillir en toute sécurité 1 200 stagiaires par an.

Humain pour maintenir un équipage de 16 hommes : 5 officiers, 1 bosco, 8 gabiers, 2 cuisiniers disposant de savoir-faire très spécifiques voire uniques doublés d'une aptitude à la transmission des savoirs et du goût de l'accueil du public.

Commercial pour développer des recettes à travers la vente des stages, la privatisation du Belem auprès d'entreprises et collectivités, la vente de produits dérivés et la recherche de licenciés pour la marque Belem.

Economique pour trouver les moyens de financer la poursuite de l'exploitation du Belem en levant différentes sources de financement auprès du public et des entreprises. Les Caisses d'Epargne ont été les premières à soutenir la Fondation Belem et sont à ce titre mécènes historiques.

Environnemental pour diminuer la dépense énergétique du navire et son empreinte carbone. La Fondation souhaite également faire du Belem un navire propre afin d'être un symbole du développement durable.



Devenir mécène de la Fondation Belem et entrer dans la légende

Le Belem ouvre son pont aux entreprises petites et grandes qui souhaitent s'engager dans l'aventure.

Le mécénat : un dispositif juridique et fiscal très favorable

Aujourd'hui, la Fondation Belem propose aux entreprises de devenir l'un de ses mécènes et d'associer leur image à celle du Belem. La Fondation Belem a pour philosophie de faire de ses mécènes de véritables parties prenantes de la Fondation. Cela signifie être impliqué dans la vie du navire en fonction de ses possibilités et souhaits. Être mécène, n'est pas juste un statut, c'est jouer un rôle fondamental auprès de la Fondation, du navire, de son équipage et auprès de tous ceux qui peuvent bénéficier de l'expérience Belem.

Dispositif juridique et fiscal du mécénat d'entreprise - loi Aillagon du 1er août 2003

« Le mécénat est un soutien matériel apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général ».

Les différences entre mécénat et sponsoring

MÉCÉNAT

- Intérêt général
- non assujetti à la TVA
- réduction d'impôt de 60% du don plafonnée à 0.5% du CA HT
- contrepartie <25 % du don (disproportion)

→ DON

SPONSORING

- Pas de restriction de domaine
- assujetti à la TVA
- charge déductible pour déterminer le bénéfice imposable
- contrepartie en proportion avec l'apport

→ PUBLICITE

Trois niveaux d'engagement pour différents statuts

Devenir Mécène Majeur

Vous construisez un véritable partenariat avec la Fondation Belem à long terme et soutenez l'ensemble de son activité et de ses besoins, tout en gardant la possibilité de choisir un thème particulier dans l'expression de votre mécénat.

Vous construisez ainsi une relation privilégiée avec l'ensemble des publics qu'elle draine (stagiaires, visiteurs, amis).

Devenir Mécène projet/ événement

Vous vous associez à la Fondation Belem en soutenant une action spécifique, délimitée dans le temps et en lien avec votre activité telle que la rénovation du navire, la participation à de grands événements maritimes, un voyage tel que le retour du Belem en Italie en 2014, des actions auprès de la jeunesse ou en faveur de l'environnement. Ces projets peuvent s'inscrire dans des actions citoyennes ou encore nourrir et enrichir la politique RSE d'un groupe.

Devenir Fournisseur

Vous apportez des compétences, matériaux, ou consommables. Vous vous impliquez de manière concrète sur des questions techniques et logistiques liées à l'entretien et à la navigation du Belem. Vous permettez ainsi au Trois-mâts de naviguer dans les meilleures conditions. C'est une manière de valoriser les compétences, produits ou savoir-faire de votre entreprise.

En devenant mécène, la Fondation Belem vous propose de participer à la mise en oeuvre de ces défis pour l'avenir :

- innover en terme d'activité,
- développer des actions au profits des jeunes,
- jouer son rôle d'ambassadeur économique auprès des entreprises qui le soutiendront,
- promouvoir la protection de l'environnement et plus particulièrement la protection des océans.



MERCI

Les bénéfices du mécénat

La communication

L'association du nom de l'entreprise versante aux opérations réalisées par la Fondation relève du mécénat, si elle se limite à la simple mention du nom du donateur, quels que soient le support et la forme, à l'exception de tout message publicitaire.

Communication initiée par la Fondation Belem :

- Association du nom du mécène à l'ensemble des supports de communication de la Fondation Belem (site internet, blog, réseaux sociaux, rapport d'activité, newsletter...)

Communication du Mécène :

- Possibilité d'utiliser le statut de mécène (logo, photos, video) en communication interne et externe (institutionnelle),

- Possibilité d'organiser une conférence interne sur le Belem avec présence de membres de l'équipage ou de la Fondation.

Les prestations offertes

L'administration fiscale reconnaît l'existence de contreparties dans une opération de mécénat à condition qu'il existe une disproportion marquée entre les sommes données et la valorisation de la prestation rendue, c'est à dire inférieures à 25 %.

La Fondation Belem vous permet de bénéficier de contreparties, à calculer en fonction du montant du don, pour vos opérations de communication interne (collaborateurs), externe (opérations de relations publiques et relations presse), commerciales auprès de vos clients.

- affrètements du Belem en mer : navigation en équipage jusqu'à 48 personnes (séminaire, team building,...),

- affrètements du Belem à quai pour des réceptions jusqu'à 100 personnes (petit déjeuner, déjeuner, cocktail, conférence de presse...),

- stages de navigation d'une durée de 3 à 8 jours selon le programme de navigation du Belem,

- produits de la boutique du Belem (édition, textile, décoration).

La Fondation Belem remercie tous les stagiaires, visiteurs, partenaires, mécènes, donateurs et bénévoles qui soutiennent le Trois-mâts Belem et lui permettent de naviguer.



Fondation Belem
Christelle Hug de Larauze - Déléguée Générale
5 rue masseran - 75007 Paris
01.58.40.46.06
christelle.delarauze@fondationbelem.fr

Toute l'actualité de la Fondation Belem et de son Trois-mâts :
www.fondationbelem.com
www.leblogdubelem.com

Notre page officielle Trois-mâts Belem 

Notre compte @belem 1896 



Fondation reconnue d'utilité publique, soutenue par les Caisses d'Epargne.

